



HAL
open science

École doctorale de philosophie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de philosophie. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02042186

HAL Id: hceres-02042186

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042186>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 487 Philosophie

- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF
- Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Thierry Martin, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

Experts :

Mme Angelina ALEKSANDROVA, Université de Strasbourg

Mme Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse - Jean-Jaures

Mme Françoise LARTILLOT, Université de Lorraine

M. Éric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian BOIX

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Philosophie : histoire, représentation, création* (ED n°487) est implantée sur trois sites : l'Université Lumière - Lyon 3, qui est l'établissement principal, l'École normale supérieure de Lyon et l'Université Pierre-Mendès France - Grenoble 2 (UPMF). Les deux premiers établissements sont regroupés au sein de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université de Lyon (UdL), l'UPMF relevant de la ComUE de Grenoble. L'UdL, communauté d'universités de rattachement, accueille elle-même l'ensemble des doctorants du site Lyon-St Étienne, totalisant 220 unités de recherche contractualisées et 17 écoles doctorales réparties dans 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (dont 9 sont habilités à délivrer le doctorat), soit un total de 5 400 doctorants.

Les écoles doctorales de l'UdL sont accompagnées dans leur fonctionnement par un Collège doctoral et un Service des études doctorales. Le Collège doctoral est une instance consultative, et non délibérative, chargée de débattre de toute question relative à la formation doctorale. Il est composé des 17 directeurs d'ED, des vice-présidents recherche ou directeurs des études de chaque établissement, auxquels peuvent s'adjoindre les services de la scolarité de 3^{ème} cycle. Il se réunit trois à quatre fois par an. Le Service des études doctorales vient en appui aux ED. Sa fonction, essentiellement administrative et transversale, est de « coordonner et mettre en œuvre la politique doctorale commune décidée par les établissements et discutée en Collège doctoral ».

L'ED n°487, créée en 2007, est une école monodisciplinaire, accueillant l'ensemble des doctorants de philosophie de la région Rhône-Alpes, et développant leurs recherches dans les diverses thématiques de la discipline : histoire de la philosophie, philosophie contemporaine, logique et philosophie des sciences, éthique, esthétique, philosophie politique, histoire et épistémologie des sciences cognitives. Les sujets de thèse relèvent principalement de l'histoire de la philosophie, de la philosophie politique et de la philosophie contemporaine.

Les effectifs de l'ED sont à peu près stables, s'établissant à 190 doctorants en moyenne sur les quatre dernières années (186 en 2013-2014) pour une moyenne de 38 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), nombre en augmentation constante depuis 2010 (46 en 2013-2014).

Elle rassemble les doctorants de philosophie accueillis dans cinq unités de recherche (UR), dont deux unités mixtes de recherche (UMR) et trois équipes d'accueil (EA) : Institut d'Histoire de la Pensée Classique (IHPC, UMR 5037, ENS Lyon) ; Triangle : Action, Discours, Pensée Politique et Économique (UMR 5206, ENS Lyon) ; Philosophie, Langages et Cognition (PLC, EA 3699, Grenoble 2) ; Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IRPHIL, EA 4187, Lyon 3) ; Santé Individu Société (SIS, EA 4129, Lyon 3).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Comme indiqué, l'école doctorale n°487 est le lieu d'accueil de l'ensemble des doctorants de philosophie de la région Rhône-Alpes, accueillis dans cinq UR, lesquelles peuvent intégrer des doctorants d'autres disciplines (par exemple l'UMR Triangle). La pluralité des sites, des établissements, la diversité des UR montrent que le principe unificateur de l'ED n'est ni le lieu, ni l'institution de rattachement, mais la discipline. C'est cette commune orientation disciplinaire qui fonde l'existence de cette école, et c'est à quoi sont profondément attachés aussi bien les responsables d'UR que les jeunes chercheurs qui la composent.

Le Conseil de l'ED, conforme à l'arrêté du 7 août 2006, est composé de 14 membres, dont six enseignants-chercheurs, trois appartenant à l'Université de Lyon 3, deux pour l'ENS et un pour l'UPMF. S'y ajoutent la secrétaire de l'ED, représentant les personnels BIATSS, trois représentants des doctorants (un pour chacun des sites) et quatre personnalités extérieures. Les membres du Conseil sont nommés par cooptation, à l'exception des représentants des doctorants, qui sont élus. Il n'y a pas de Bureau à proprement parler, ce que peut justifier la taille réduite du Conseil.

La concertation entre les enseignants-chercheurs du Conseil fait office de Bureau. Les décisions nécessaires au fonctionnement de l'école doctorale sont prises aisément par le directeur et les trois représentants des pôles, étant donné la taille familiale du Conseil. Il ne se réunit qu'une fois par an, ce qui ne correspond pas au cadre fixé par l'article 12 de l'arrêté de 2006 qui recommande trois réunions annuelles. Les attributions exactes du Conseil n'apparaissent pas toujours clairement dans le dossier fourni par l'ED, d'autant que les experts n'ont disposé que des ordres du jour des réunions, les comptes-rendus n'étant pas disponibles sur le site web de l'école. Lors de cette unique réunion annuelle, le Conseil fait le bilan scientifique, pédagogique et financier de l'année écoulée, et examine en Conseil restreint les dossiers de candidature à un contrat doctoral.

L'école doctorale dispose d'une secrétaire de catégorie B, qui gère également les soutenances de deux autres ED. On peut donc estimer qu'elle est employée pour l'ED n°487 à 33 %. Par ailleurs, chaque établissement dispose de son côté d'un appui administratif chargé plus particulièrement des inscriptions administratives. Deux bureaux, d'une surface globale de 80 m², sont affectés à l'école doctorale : l'un pour la secrétaire, l'autre pour le Directeur. En revanche, il n'existe pas de salle dédiée aux doctorants, ce qu'ils regrettent. On peut cependant remarquer que l'UMPF met à disposition de l'ensemble des doctorants de ses laboratoires une salle équipée.

Le recrutement des doctorants s'effectue conformément à la pratique traditionnelle, par accord entre un doctorant et son directeur de thèse, validé ensuite par le directeur de l'unité d'accueil, puis par le directeur de l'ED, qui s'assure de la conformité du sujet de la thèse avec les orientations scientifiques des UR. Le recrutement des doctorants contractuels s'effectue par la sélection des projets sur critères scientifiques et l'audition des candidats devant le Conseil restreint et les directeurs de thèse potentiels. La répartition des contrats doctoraux selon les établissements demeure la prérogative des établissements eux-mêmes, et non celle de l'école doctorale.

Le site Web est hébergé par l'Université de Lyon. Sa mise à jour est effectuée *via* la secrétaire de l'ED, par le webmaster de l'UdL. On ne peut que déplorer la pauvreté de l'information fournie par le site, la secrétaire ne pouvant renseigner que les actualités ; les autres rubriques ne lui étant, semble-t-il, pas accessibles. Dans ces conditions, sept des huit rubriques sont vides de toute information ; le site ne peut donc remplir correctement son rôle d'instrument de communication et d'échanges avec les doctorants, et encore moins avec les chercheurs et candidats extérieurs à l'ED. Aussi, la communication avec les doctorants s'effectue essentiellement par le courrier électronique, directement à l'initiative du directeur de l'école doctorale. Par ailleurs, il n'y a pas de réunion de rentrée, ce qui nuit à la visibilité des prérogatives de l'ED et ne favorise pas le sentiment d'appartenance des doctorants à leur école. Une telle réunion pourrait par exemple porter remède à une carence pointée par plusieurs doctorants qui ont signalé lors de l'entretien qui leur est dédié n'avoir pas eu connaissance de la possibilité de bénéficier d'un financement pour la préparation de leur thèse (cela est d'ailleurs un constat qui vaut, semble-t-il, pour de très nombreuses universités françaises).

Le périmètre scientifique de l'ED n°487 a le mérite d'être naturellement centré du fait du caractère monodisciplinaire de l'école, ce qui est vécu, à raison, par les responsables et par les doctorants comme un atout appréciable pour la qualité scientifique des recherches menées. L'excellence et le rayonnement scientifiques des UR procurent à l'école doctorale un potentiel d'encadrement remarquable. Ces UR sont particulièrement investies dans l'ED, au point même que l'identité et la fonction propre de l'école manquent de visibilité.

L'attractivité de cette ED au niveau national et international est excellente, avec 38 thèses en cotutelles sur 186 doctorants, soit 20 % des inscrits ; 16 primo-inscrits sur 31 ont un diplôme étranger. L'ED soutient les déplacements scientifiques de ses doctorants à l'étranger (participation à des colloques ou journées d'études, consultation d'archives ou de fonds documentaires, etc.) à hauteur de 500 € en accord avec l'UR dans laquelle le doctorant est accueilli. L'aide à la mobilité doctorale (7791 € en 2014) représente 40 % du budget de l'ED pour cette même année, ce qui témoigne d'une demande très forte de la part des doctorants, et donc aussi du niveau élevé de leur préparation doctorale. Il n'a pas été possible de savoir précisément comment étaient utilisés les 60 % restant du budget.

Enfin, l'école doctorale n'a pas mis en place de procédure spécifique d'autoévaluation, celle-ci est laissée à l'initiative du directeur.

- Encadrement et formation

L'ED n°487 regroupait 186 doctorants en 2013-2014, pour un potentiel d'encadrement de 46 titulaires de l'HDR. Le taux moyen d'encadrement est de 5 doctorants par HDR, mais il est très inégalement réparti. L'Université de Lyon préconise un seuil d'encadrement maximal de 8 à 12 doctorants par HDR. On constate cependant que ce seuil est ponctuellement dépassé de manière parfois très sensible (jusqu'à 28 doctorants par HDR à Lyon 3, et 15 à l'ENS Lyon), même si l'école doctorale a fait des efforts pour diminuer ce nombre au cours du quinquennal. Il est à remarquer que le laboratoire PLC de Grenoble 2 respecte un plafond de 6 doctorants par encadrant. L'encadrement et le suivi des thèses s'effectuent de manière classique, le rôle principal étant dévolu au directeur de thèse. L'école doctorale n'a pas mis en place de comité de suivi de thèses, ni d'organisation formalisée en ce sens. Les doctorants, interrogés à ce sujet, se sont montrés favorables à l'instauration d'entretiens de suivi organisés régulièrement au cours de la préparation doctorale.

Le taux de thèses financées est particulièrement élevé pour la discipline, dont les sources de financement sont en général des plus réduites : 60 thèses sur 186 bénéficient d'un financement pour l'année en cours, soit 32 %. Ce taux peut s'expliquer en partie par la présence dans l'ED de doctorants normaliens. Ils constituent, à eux seuls, 18 des 35 doctorants contractuels de l'ED, soit plus de la moitié des contractuels, alors qu'ils ne sont que 31 % des inscrits.

Le nombre de soutenances s'élève à 76 sur 5 ans, soit une moyenne de 15,2 par an, chiffre qui demeure sensiblement constant. Si la durée moyenne des thèses tend à s'abaisser (passant de 83 mois à 66) conformément à la volonté des directeurs de thèse, le taux d'abandon est relativement élevé : en 2011 et en 2013 (respectivement 13 et 15) il est presque égal à celui des thèses soutenues (respectivement 15 et 17).

L'offre de formation dont peuvent bénéficier les doctorants de l'ED n°487 comprend des formations transversales, organisées par le Service des études doctorales à destination de l'ensemble des doctorants, et des formations spécifiques. Celles-ci sont sous la responsabilité du directeur de thèse, dans les laboratoires. L'ED remplit un rôle essentiellement administratif (inscription, validation de soutenance) et financier (soutien aux actions scientifiques des doctorants). Elle ne développe pas de politique scientifique propre, mais vient en appui de l'action des UR, elle « fédère le potentiel scientifique régional en philosophie ». Cependant, le directeur de l'ED organise un « séminaire », que les doctorants dénomment parfois « journée doctorale », consistant en la présentation par un doctorant volontaire de son travail de recherche devant les autres doctorants et les enseignants-chercheurs, à raison de trois séances par trimestre, en réponse à un appel à candidature lancé par le directeur *via* le courrier électronique, le directeur de l'ED sélectionnant ensuite les interventions par ordre d'arrivée. Il existe à Grenoble un séminaire comparable fonctionnant parallèlement à celui de Lyon. L'ED aide financièrement les doctorants de Grenoble pour leur participation au séminaire doctoral dispensé à Lyon. Les modalités de participation aux formations transversales, aux séminaires, colloques et journées d'études mis en place par les unités de recherche, au séminaire de l'Ecole doctorale n'ont pu être clairement précisées. Il semble que la règle soit le volontariat, le directeur de l'ED insistant sur la part importante laissée à « la spontanéité des doctorants » pour la construction de leur programme de formation.

Il n'y a pas d'autoévaluation par les doctorants de leurs compétences, mais une évaluation des formations, laquelle concerne les formations transversales, mais le taux de réponse est trop faible pour que l'évaluation soit significative.

L'ED n'organise pas de Doctorales, ce qui est compréhensible étant donné son orientation disciplinaire.

Comme indiqué plus haut, l'ouverture de l'ED au niveau national est très bonne, un tiers des primo-inscrits étant issus d'autres universités. Son ouverture au niveau international est également satisfaisante, puisqu'un quart des primo-inscrits sont issus d'universités étrangères.

Il faut enfin souligner la grande satisfaction des doctorants, unanimement exprimée lors de l'entretien, quant à la disponibilité du directeur de l'ED et à son écoute vis-à-vis de leurs demandes.

- Suivi et insertion

Le suivi de l'insertion des docteurs est effectué par le Service des études doctorales de l'Université de Lyon. Il est doublé par une enquête effectuée par l'ED *via* le courrier électronique.

Les chiffres de l'insertion dans le monde académique sont comparables aux chiffres nationaux. Ce type d'insertion professionnelle est privilégié par l'école et par les laboratoires de recherche par rapport aux autres possibilités d'insertion qui cependant existent sporadiquement du fait des interactions des doctorants travaillant sur des questions d'éthique ou d'esthétique, soit avec le monde médical soit avec le monde du spectacle, mais ne sont pas systématisées ni formalisées par l'ED.

Il ne semble pas y avoir de réflexion de la part de l'école doctorale sur l'insertion professionnelle de ses docteurs en vue de modifier la situation présente, tant sur le choix des sujets de thèse et le mode de recrutement des doctorants que sur les formations disciplinaires et professionnalisantes.

Appréciation globale :

L'école doctorale *Philosophie : histoire, représentation, création* bénéficie d'un contexte très favorable, regroupant des doctorants d'une même discipline, dans des styles et des thématiques variés, implantés dans des unités de recherche de grande valeur scientifique. Cependant, elle pâtit, d'une certaine façon, de cet environnement scientifique fort, car elle fait une telle place aux unités de recherche que sa propre visibilité en souffre. L'absence de réunion de rentrée, de comités de suivi de thèse et de conditions précises de validation des formations doctorales accentuent ce défaut de visibilité. L'ED n'apparaît pas comme une instance de formation scientifique mais plutôt comme une structure administrative.

Si le suivi des docteurs a été amélioré par rapport à l'évaluation précédente, il demeure encore insuffisant. Le suivi des doctorants est, pour sa part, abandonné aux directeurs de thèse.

Enfin, il faut noter que le dossier fourni à l'HCERES, sous forme de mini-dossiers de feuilles volantes, aurait gagné à être plus précis et organisé de façon plus claire.

Points forts :

- Adossement scientifique de grande qualité.
- Disponibilité du directeur vis-à-vis des demandes des doctorants, qu'ils apprécient unanimement.
- Nombre de cotutelles.
- Rayonnement national et international des unités de recherche.

Points faibles :

- Vie scientifique propre à l'ED insuffisante.
- Suivi des doctorants insuffisant.
- Suivi des docteurs insuffisant.
- Gouvernance peu collégiale.
- Taux d'encadrement encore perfectible.
- Site web qui en l'état ne peut pleinement remplir ses fonctions.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- Attribuer une salle des doctorants équipée de postes informatiques.
- Apporter une aide technique au site web pour qu'il puisse être fonctionnel et effectivement informatif.
- Réfléchir sur la possibilité de permettre aux étudiants de master de bénéficier d'une information plus fournie sur le financement des thèses.
- Mettre en place une procédure spécifique d'autoévaluation.
- Organiser une réunion de rentrée.
- Instaurer des comités de suivi de thèse et des entretiens réguliers au cours de la préparation.
- Poursuivre la réflexion sur l'insertion professionnelle des docteurs et l'exploration des débouchés hors du monde académique.

Observations de l'établissement

Monsieur le Président de l'Université Jean
Moulin Lyon 3

À Monsieur le Président du HCERES
20 rue Vivienne - 75002 Paris

Lyon, le 4 juin 2015

Affaire suivie par
Martine Bouvier
Tél. 04 78 78 71 81
pelican@univ-lyon3.fr

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale S3PED160010455 - ECOLE DOCTORALE DE PHILOSOPHIE - 0692437Z, réalisé à la suite de la visite effectuée par le comité d'experts du HCERES

Monsieur le Président,

Cette lettre de réponse est rédigée par l'Université Jean Moulin Lyon 3, aux noms de l'Université Pierre-Mendès-France Grenoble 2 et de l'ENS de Lyon, et en accord avec la Direction de l'Ecole Doctorale de Philosophie (ED 487). Nous tenons tout d'abord à remercier les membres du comité HCERES pour leur travail d'analyse et leurs recommandations. Dans ce qui suit, la direction de l'ED profite de son droit de réponse pour transmettre un certain nombre d'observations complémentaires.

L'Ecole Doctorale a pris connaissance avec grand intérêt des remarques formulées par le Comité de visite et propose de répondre au mieux aux suggestions qui ont été transmises. Avant cependant de procéder aux ajustements nécessaires, il est bon d'apporter quelques corrections et un éclairage complémentaire à certains points du rapport afin de progresser ensuite sur les points en discussion :

1) Il s'est glissé dans le rapport une erreur portant sur le sigle IHPC, qui ne signifie pas Institut d'Histoire de la Pensée Cognitive, mais Institut d'Histoire de la Pensée Classique.

2) Le rapport distingue les sujets de doctorats présentés à l'ED « principalement » en Histoire de la philosophie, Philosophie politique et Philosophie contemporaine. C'est donner une idée trop restrictive des travaux en cours. Il faut rappeler ici l'importance des thèses en Esthétique et Art contemporain, en Philosophie de la biologie, en Philosophie de la médecine et de la santé, en Ethique appliquée, en Philosophie du Droit, en Logique ...

3) Le rapport insiste sur la taille « familiale » de l'ED, tout en remarquant qu'elle se place dans la moyenne nationale et jouit d'un rayonnement national et international réservé aux institutions d'excellence. C'est assez dire que le caractère mono-disciplinaire de l'ED a su ménager les ouvertures nécessaires pour imposer son style d'approche dans le

Service de la Recherche
18 rue Chevreul
69007 Lyon

Tél. +33 (0)4 78 78 71 01
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr

domaine qui lui est propre.

4) Le rapport souhaite quelques éclaircissements sur le fonctionnement du Conseil de l'ED. Certes, nous procédons formellement à un Conseil annuel de l'ED. Mais TOUTES les décisions sont collégiales et reposent sur une consultation permanente des membres. Le Conseil annuel sert plutôt à vérifier qu'aucun problème n'a été laissé de côté, mais la réalité de la gouvernance repose sur la communication intégrale des données et l'unanimité des décisions.

5) On semble regretter l'exiguïté de nos locaux. Il y a pourtant une salle réservée aux doctorants à Grenoble, et de même aussi à l'ENS. A l'Université Lyon 3 se trouve une salle équipée d'une douzaine de postes informatiques, appelée le CRI, à l'usage exclusive des doctorants et à proximité immédiate des locaux de l'ED et de l'EA IRPHIL, ce qui n'est pas mentionné dans le rapport. Certes, la situation des locaux peut être considérée comme perfectible, mais l'emplacement en centre-ville rend la gestion de l'espace complexe.

6) Le rapport fait valoir que la communication s'effectue par la voie des mails plus que par un site trop négligé. La direction s'engage à résoudre ce problème en lien avec le service des études doctorales de l'Université de Lyon (UdL), hébergeur des sites des ED

7) Il est fait état d'un supposé manque de réunion de rentrée et d'interactivité entre les doctorants et l'équipe doctorale. Mais c'est méconnaître que le premier séminaire de l'année est TOUJOURS la réunion de rentrée qui, sous cette forme, évite l'exercice rhétorique des rentrées académiques pour entrer d'emblée dans un travail effectif suivi d'échanges. D'autre part, nous organisons tous les ans en janvier, à la suite du Séminaire, un verre amical où l'élément convivial vient s'ajouter au partage des informations et des discussions sur le déroulé des études, l'insertion professionnelle et les évolutions du statut de doctorant. Il y a donc une animation scientifique effective et régulière des échanges avec les doctorants. Nous retenons cependant que nous devons probablement davantage mettre en valeur ce travail d'animation et la philosophie scientifique qui le sous-tend.

8) Pour l'excès du nombre de doctorants par HDR, il est à noter qu'il s'agissait d'un cas très particulier résolu par un départ à la retraite. Les autres HDR se tiennent à la norme de 12, chiffre indispensable pour une ED qui comprend des professeurs au rayonnement international qui ne peuvent ni renoncer à conduire des thèses dans leur propre pays, ni négliger les réseaux internationaux dans lesquels ils sont engagés.

9) Le travail scientifique de la thèse s'effectue de façon prioritaire entre le doctorant et son directeur. Il y a un suivi doctoral plus collectif, dès lors que le doctorant est appelé, il est vrai sur le mode du « volontariat », à présenter ses travaux au Séminaire doctoral. L'évolution du cadre réglementaire en matière d'études doctorales obligera vraisemblablement à une réflexion sur l'institutionnalisation d'un dispositif de suivi davantage structuré.

10) L'ED ne saurait avoir à elle seule une politique scientifique indépendante, isolée de celle des unités de recherche, car une telle politique s'inscrirait aussitôt dans une position de concurrence par rapport à des laboratoires qui, depuis longtemps, ont fait leurs preuves dans le monde de la recherche. En revanche, elle a une politique



scientifique de coordination, sous la forme notamment d'une politique pédagogique et d'accompagnement des doctorants. Cette politique n'est évidemment pas vide d'exigence scientifique puisqu'elle repose sur les journées doctorales, les groupes de recherche menés par les doctorants et les financements qui leur permettent leur plein développement sur plusieurs années. Il serait difficile de limiter ce type d'investissement à une attitude strictement « administrative ».

En renouvelant nos remerciements pour le travail d'analyse et les recommandations constructives, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Jacques Comby
Président